

Mairie d'Ussel

DECISION MUNICIPALE n° D20231211-174

Département de la Corrèze				
République Française		Service	Pôle Aménagement	
		Matière	1.1.3	Commande publique - marchés publics - Services
Objet	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un château d'eau au Monteil du Bos – avenant n° 1			
Numéro	Marché N° 2021I01			
Attributaire	ALTEREO			

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L2123-1 1° et R2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;
- Vu la décision D20210106-001 du 6 janvier 2021 attribuant le marché n° 2021I01 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un château d'eau au Monteil du Bos ;
- Considérant qu'au regard de l'augmentation de la masse de travaux, des prestations supplémentaires non prévues au marché initial sont nécessaires;

Décide.

Article 1:

Est approuvé l'avenant n° 1 à intervenir avec :

ALTEREO - 75 Avenue de Paris - 19100 BRIVE LA GAILLARDE Pour un montant HT de 32 330,00 €

Article 2: La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 11 décembre 2023.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE